



Partout où la nature a besoin de nous

Strasbourg, le 25 septembre 2014

Région et Bas-Rhin

8 rue Adèle Riton
67000 Strasbourg
Tél : 03.88.37.07.58
Fax : 03.88.25.52.66
siegeregion@alsacenature.org
www.alsacenature.org

Nos réf. : H203/SSi-37/MW-JCC/2014

Vos réf. :

Suivi par : Maurice WINTZ - Président Régional ;

Jean-Claude CLAVERIE - Président Bas-Rhin

Objet : demande de réouverture de consultation publique

Madame la Ministre de l'Ecologie,
du Développement durable et de
l'Energie

Grande Arche

Tour Pascal A et B

92055 La Défense CEDEX

Madame la Ministre

Le Ministère a publié sur son site le 1er septembre un avis de consultation du public (du 01/09 au 22/09) concernant « l'attribution de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux conventionnels-Permis de Herbsheim est ouverte sur le site Internet du Ministère du Développement durable. Cliquez sur le lien ci-après pour y accéder :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=727 ».

Il est proposé 4 documents au téléchargement à savoir :

- la cartographie de la zone de prospection
- le courrier de demande de permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquide ou gazeux
- le projet d'arrêté ministériel
- une cartographie de la zone accordée

Ainsi, aucun dossier présentant les aspects techniques du dossier n'est disponible au téléchargement. On peut lire sur le site « En raison du volume du dossier, celui-ci ne peut pas être mis à disposition par voie électronique. Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 et à l'ordonnance n° 2013-714 du 5 août 2013 relatives à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, il est consultable du 1er septembre jusqu'au 22 septembre 2014 inclus, et aux heures d'ouvertures des bureaux, et les coordonnées du Ministère et de la DREAL sont mentionnés.

Le sujet des hydrocarbures est un sujet extrêmement sensible pour les populations et l'annonce de cette consultation a tout de suite provoqué de nombreux questionnements de la part de citoyens et d'associations de notre mouvement. Nous avons tenté, afin de pouvoir prendre connaissance du dossier et ainsi être en capacité d'apporter un éclairage avisé à ces demandes, d'obtenir le dit dossier en version électronique. Ni la DREAL Alsace, ni le Bureau de l'Environnement de la Préfecture, ni vos services du ministère ne semblent en possession de ce fichier informatique.

Il convient de préciser qu'outre le coté sensible des dossiers d'hydrocarbures, le secteur retenu correspond au Grand Ried d'Alsace. Plaine alluviale particulièrement menacée et qui abrite la plus grande nappe phréatique d'Europe. Ainsi, les conditions de forage, le type d'exploitation, les techniques utilisées, les attendus de ce projet,... sont autant d'éléments indispensables pour objectiver les prises de position.

A l'heure où le Ried se meurt et où la biodiversité exceptionnelle qu'il abritait disparaît d'année en année malgré un classement en zone Natura 2000 censé s'attaquer à la reconquête de cette richesse biologique, à l'heure où les collectivités utilisent les derniers milieux naturels pour forer des puits de captage d'eau potable pour assurer la sécurité de l'approvisionnement, à l'heure où le dossier Stocamine fait déjà peser un bien trop lourd risque sur la qualité de la nappe phréatique... il nous paraît totalement improbable qu'un tel permis soit accordé dans des conditions aussi opaques que celles de cette concertation.

Sur la base des maigres documents que nous avons pu consulter il s'avère que nous ne savons pas quelle technique sera employée (la fracturation hydraulique étant de facto écartée).


Nous constatons que la « zone accordée » couvre les deux tiers du site Natura 2000 Rhin-Ried-Bruch et notamment la quasi-totalité du Ried centre-Alsace bas-rhinois et de la bordure rhénane entre Schoenau et Strasbourg (y compris la zone prévue pour le projet de captage d'eau potable de Plobsheim !). Nous déplorons que les avis de la DREAL du 5 juillet 2012 et l'avis de Monsieur le Préfet du 10 août 2012 ne soient pas joints aux documents consultables.

Encore plus surprenant la société Bluebach Ressources, si on en croit les informations disponibles sur le site du greffe du Tribunal de commerce de Paris est une SARL unipersonnelle au capital de 7500 € et qui affiche sur ses résultats de 2010, 2011 et 2012 des pertes croissantes.

Tout cela laisse malheureusement penser que la transparence qui devrait être le maître mot dans ce genre de dossier sensible n'est pas au rendez-vous. Pour émettre des avis objectivés et construits il est important que les informations soient disponibles. Un tel dossier, non téléchargeable, avec une consultation en vingt jours n'est pas envisageable.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir faire le nécessaire pour rouvrir cette consultation avec l'ensemble des informations qui permettront aux alsaciens d'émettre un avis construit. Dans l'attente nous ne pouvons que nous opposer à l'arrêté proposé en l'état.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Maurice WINTZ
Président régional



Jean-Claude CLAVERIE
Président Bas-Rhin

Copie à Monsieur le Préfet de la Région Alsace